

ORM24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation ORM24
Nom chimique LIQUIDE ORM 24%
Type de produit Mélange
Code produit ORm24

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Troisième cuisson pour le décor sur verre/céramiques/porcelaine

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ATELIER CATHERINE BERGOIN
Parc d'activité
Rue de la Peysse
73000 BARBERAZ France
Téléphone : +33 (0)4 79 85 24 85
Site web www.decor-porcelaine.fr
Contact FDS : fds@catherine-bergoin.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: toluène (CAS No.: 108-88-3)||2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (CAS No.: 111-76-2)||ALPHA-PINENE (CAS No.: 80-56-8)||cyclohexanone (CAS No.: 108-94-1)||cineole (CAS No.: 470-82-6)||pin-2(10)-ene (CAS No.: 127-91-3)||3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene (CAS No.: 13466-78-9)||HYDROCARBURES AROMATIQUE C9 (CAS No.: 64742-95-6)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

ORM24

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs.
P264	Se laver le visage, les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser poudre d'extinction pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH

EUH208	Contient (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5) ALPHA-PINENE (80-56-8) dipentène (138-86-3) cineole (470-82-6) pin-2(10)-ene (127-91-3) 3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene (13466-78-9) . Peut produire une réaction allergique
--------	--

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
p-menth-1-en-8-ol	n°CAS : 98-55-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-680-6	>= 7 - < 10	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
benzyl acetate	n°CAS : 140-11-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 205-399-7	>= 7 - < 10	Aquatic Chronic 3 - H412	Non applicable
2-butoxyéthanol, ether monobutyle d'éthylène-glycol, butylglycol	n°CAS : 111-76-2 Numéro d'identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0	>= 5 - < 7	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
ALPHA-PINENE	n°CAS : 80-56-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-291-9	>= 3 - < 5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
cineole	n°CAS : 470-82-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 207-431-5	>= 1 - < 3	Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
tris(2-éthylhexanoate) de bismuth	n°CAS : 67874-71-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 267-499-7	>= 1 - < 3	Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 (H361d) - H361d Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable

ORM24

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
cyclohexanone	n°CAS : 108-94-1 Numéro d'identification UE : 606-010-00-7 N°CE : 203-631-1	>= 1 - < 3	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
pin-2(10)-ene	n°CAS : 127-91-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-872-5	>= 1 - < 3	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
HYDROCARBURES AROMATIQUE C9	n°CAS : 64742-95-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 918-668-5	>= 1 - < 3	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H335) - H335 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
trisilver orthophosphate	n°CAS : 7784-09-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 232-049-0	>= 1 - < 3	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 227-813-5	>= 0,5 - < 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
camphene	n°CAS : 79-92-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-234-8	>= 0,25 - < 0,5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
acides naphthéniques, sels de cuivre	n°CAS : 1338-02-9 Numéro d'identification UE : 029-003-00-5 N°CE : 215-657-0	>= 0,25 - < 0,5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
N-éthyl-2-pyrrolidone; 1-éthylpyrrolidin-2-one	n°CAS : 2687-91-4 Numéro d'identification UE : 616-208-00-5 N°CE : 220-250-6	>= 0,1 - < 0,25	Repr. 1B - H360	Non applicable
3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene	n°CAS : 13466-78-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 236-719-3	>= 0,1 - < 0,25	Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
dipentène	n°CAS : 138-86-3 Numéro d'identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 205-341-0	>= 0,1 - < 0,25	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
toluène	n°CAS : 108-88-3 Numéro d'identification UE : 601-021-00-3 N°CE : 203-625-9	>= 0 - < 0,01	Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Repr. 2 - H361 Skin Irrit. 2 - H315 STOT RE 2 - H373 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
- Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les utiliser à nouveau
- Se laver immédiatement avec:Eau

ORM24

<u>Après contact avec les yeux</u>	<ul style="list-style-type: none">- Protéger l'oeil indemne- Retirez les verres de contact si nécessaire- Rincer abondamment à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis laver avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si les troubles persistent, consulter un ophtamologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	<ul style="list-style-type: none">- Demander immédiatement un avis médical.- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Poudre d'extinction

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La combustion produit de la fumée lourde
- NE PAS RESPIRER les produits de combustion

Produits de décomposition dangereux - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Porter un appareil de protection respiratoire
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8
- Eloigner toute source d'ignition.

ORM24

- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Retenir l'eau de lavage contaminé et l'éliminer.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Éviter de: Contact avec les yeux
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
- Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur.
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- Protéger contre: Forte chaleur

ORM24

- Stocker à des températures inférieures à 20°C.
- Tenir à l'abri des rayons directs du soleil
- Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

toluène (108-88-3)	
VME ppm (FR)	20 ppm
VME mg/m3 (FR)	76,8 mg/m3
VLE ppm (FR)	100 ppm
VLE mg/m3 (FR)	384 mg/m3
cyclohexanone (108-94-1)	
VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m3 (FR)	40,8 mg/m3
VLE ppm (FR)	20 ppm
VLE mg/m3 (FR)	81,6 mg/m3

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée:Écran de protection du visage

- Protection du corps appropriée:Combinaison complète de protection

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

- Par ex: PVC, néoprène ou caoutchouc



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Liquide
Couleur	marron foncé	Odeur	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		< 60 °C	

ORM24

Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	insoluble dans l'eau
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions normales

10.5 - Matières incompatibles

- Éviter le contact avec les matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

ORM24

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
LD50 oral (rat)	1300 mg/kg
LD50 dermal (rat)	1100 mg/kg OECD 402
cyclohexanone (108-94-1)	
LD50 oral (rat)	1535 mg/kg
LD50 dermal (rat)	1100 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	11 mg/l
p-menth-1-en-8-ol (98-55-5)	
LD50 oral (rat)	4300 mg/kg
benzyl acetate (140-11-4)	
LD50 oral (rat)	> 2000 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	> 5000 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	> 0,766 mg/l
trisilver orthophosphate (7784-09-0)	
LD50 oral (rat)	< 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

- Non classé

Cancerogénité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

ORM24

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

EC50 48 hr crustacea	69,6 mg/l
LC50 96 hr fish	35 mg/l

cyclohexanone (108-94-1)

LC50 96 hr fish	527 mg/l
ErC50 algae	> 100 mg/l Durée : 72h
ErC50 other aquatic plants	800 mg/l Durée : 24h

benzyl acetate (140-11-4)

LC50 96 hr fish	4 mg/l
ErC50 algae	110 mg/l
ErC50 other aquatic plants	17 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

ORM24

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux

- Ne pas rejeter dans l'environnement.

Précautions particulières à prendre

- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1993

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. 640E

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ORM24

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3
ADR Code de classification: : F1
Pictogrammes



Pictogrammes
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ORM24

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274+601+640E
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	30

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	
<u>Arrimage et manutention</u>	:	
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

ORM24

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	21/12/2020	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

ORM24

Repr. 2 (H361d)	Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2 (H361d)
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

*** **